

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjointes : M. Gilles HURAU, Mme Chantal ANTOINE. Les membres : M. Richard HERBELOT, M. Éric GERARD, Mme Magalie MAÎTRE D'HÔTEL, Mme Régine NICOLAS, Mme Christelle GUILLOT, M. Philippe GADAUT, M. Mario SOARES, Mme Josiane PFLIEGER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laëtitia MARTIN (procuration), M. Arnaud FRANCOIS (procuration), M. Mickaël GERARD, M. Claude MARLANGEON (procuration).

SECRETARE DE SÉANCE : M. Eric GERARD.

1°) **DEMANDES D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

De nouvelles collectivités ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale :

- Le Syndicat des Jeunes Chênes (canton de CHARMES)
- Le Syndicat de la station d'épuration du THILLOT (canton du THILLOT)

Le Conseil Municipal accepte ces 2 nouvelles adhésions.

2°) **AVENANT N° 1 DU LOT 2 « CHARPENTE – COUVERTURE – BARDAGE – ZINGUERIE » ENTREPRISE BATIMENT SERVICE** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Suite à des infiltrations d'eau sur le bardage Nord de la salle des sports, il y a nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires sur le lot « Couverture » pour un montant de 8 131.56 € HT et sur le lot « bardage » pour un montant de 6 910.92 € HT, soit un total de 15 042.48 € HT/18 050.98 € TTC ce qui porte le marché de base initial de : 184 748.52 € HT/221 698.22 TTC à 199 791.00 € HT/239 749.20 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

3°) **ACTUALISATION DE PRIX DES REPAS LIVRÉS A LA CANTINE : AVENANT N° 9** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal le nouveau coût du repas à la cantine qui passe de 4.28 € HT/4.51 € TTC à 4.31 € HT/4.54 € TTC au 1^{er} Janvier 2021.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

Monsieur Eric GERARD soulève le problème de la qualité des repas. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à aller déjeuner à la cantine pour se faire leurs propres opinions et faire remonter leurs observations en Mairie.

4°) **EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT** :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal est actionnaire de la Société SPL-XDEMAT afin de bénéficier des outils de dématérialisation, tels que « Xmarchés », « Xactes », ou en encore « Xparaph ».

A ce titre, il convient que chaque commune adhérente examine le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le rapport de gestion 2019 fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant, un chiffre d'affaire en augmentation et donc un résultat positif.

Le Conseil Municipal, après examen de ce rapport, décide d'approuver le rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration de la Société SPL-XDEMAT.

5°) ELECTRIFICATION RURALE : GENIE CIVIL DU RESEAU TELEPHONIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION POUR L'ALIMENTATION DU LOTISSEMENT « DU GROS MEY » :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Dans le cadre de ces travaux de génie civil du réseau téléphonique, ORANGE réalise le câblage et le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil.

Le Syndicat finance la sur largeur de fouille (ouverture de la fouille + matériaux) et la Commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Le montant de ces travaux s'élève à 9 142.71 € HT et la participation de la Commune sera de 4 007.25 €/4 808.70 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et s'engage à verser au Syndicat cette participation syndicale une fois ces travaux réalisés.

6°) AVENANT N° 1 DU LOT 1 « DEMOLITION – GROS ŒUVRE – VRD » ENTREPRISE MARCEL LECLERC :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité, d'une part de compléter en enrobés la partie du parking de la salle des sports qui n'a pas été prise en compte et d'autre part de réaliser une rampe pour accès PMR sur l'entrée principale. Ces travaux complémentaires sont estimés à 23 368.54 € HT/28 042.25 € TTC et portent le marché de base de 154 780.39€ HT/185 736.47 € TTC à 178 148.93 € HT/213 778.72 € TTC.

Le Conseil Municipal entérine cette décision.

7°) CONTRIBUTION DE LA COMMUNE POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN :

Délibération : oui

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Contribution de la Commune pour l'achat d'un composteur :

- Prix du composteur : 75 €
- Contribution de la CCOV : 50 €
- Contribution de la Commune : 10 €

Reste à charge des habitants de GIRONCOURT-SUR-VRAINE : 15 € sur un composteur dont la valeur est de 75 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette contribution.

8°) ADHESION AU COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LES RETRAITES DU PERSONNEL COMMUNAL :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

- Cotisation pour un actif : 212 €/an en 2021
- Cotisation pour un retraité : 137.80 €/an en 2021

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

8°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le déneigement des espaces privés des commerces et des artisans ne se fera plus à titre gratuit puisqu'interdit par la législation, au même titre que la pose et la dépose des illuminations de Noël sur le territoire d'une autre commune. Concernant ces sujets, le Conseil Municipal délibérera prochainement sur les tarifs à appliquer et sur le contenu des conventions à établir.

Séance levée à 18 H 30.

Fait le 26/01/2021.